

Page de couverture de la fiche de données de sécurité du kit

ID document: 300-7623: Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Information sur le produit

Nom du produit	iQ Precision Kit
Référence	800-3014
Nom de série	iQ 200 and DxU Microscopy Series Analyzers

Informations complémentaires sur le produit

Si la date de fabrication du produit est antérieure au 6 juin 2021 inclus, utilisez la pièce A du SDS (FDS). Si la date de fabrication du produit est postérieure au 7 juin 2021 inclus, utilisez la pièce B du SDS (FDS). La date de fabrication est visible sur l'étiquette de l'emballage externe et se lit comme suit : AAAA-MM-JJ.

Composant

Description	iQ Positive Control (Part A) iQ Negative Control (Part A) iQ Mid Control (Part A) iQ Positive Control (Part B) iQ Negative Control (Part B) iQ Mid Control (Part B)
-------------	--

Informations concernant le transport

Le transport de ce produit n'est pas réglementé par l'ICAO, l'IATA DGR, l'IMDG, le DOT américain, l'ADR européen et le RID ou le TDG canadien.



Iris

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit iQ Positive Control (Part A)

Référence Composant de la référence 800-3014

Nom de série iQ 200 and DxU Microscopy Series Analyzers

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit Réservé aux dosages diagnostiques in vitro. Voir la documentation du produit pour plus de détails.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Beckman Coulter Ireland Inc.

Lismeehan

O'Callaghan's Mills

Co. Clare

Ireland

Adresse électronique SDSNT@beckman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone (24h) Numéro de téléphone d'urgence Chemtrec États-Unis 800-424-9300, international (001) 703-527-3887

Distributeur et Nº de tél. des urgences

Voir la liste ci-jointe des distributeurs locaux, ID: [472050](#), et des numéros de téléphone des urgences.

Section 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Description du produit Mélange

Jaune orangé; Trouble; Liquide; inodore

Classification selon le règlement CE 1272/2008 (CLP/GHS)

Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Section 2 Identification des dangers (Suite)

Classification d'après les règlements US-OSHA (HCS 29 CFR 1910.1200) et UN SGH

Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Toxicité pour la reproduction Catégorie 2

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon les règlements CE 1272/2008 (CLP/SGH), US-OSHA et UN SGH

Ingrédients dangereux

Chlorure d'*N*-(3-chloroallyle) hexaminium

Pictogramme



Mot-indicateur

ATTENTION

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Mises en garde

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver et abondamment à l'eau et au savon.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : demander un avis médical/consulter un médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : demander un avis médical/consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant utilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/nationales.

Sur l'étiquette du produit figurent les principales mises en gardes.

2.3 Autres dangers

Ce produit contient des matières d'origine humaine et doit être traité comme potentiellement capable de transmettre des maladies infectieuses.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : sans objet.

vPvB : sans objet.

Voir la section 11 Toxicologie pour plus de détails sur les effets sur la santé.

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 3 Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Ingrédients dangereux:		Classification des dangers des ingrédients purs		
Nom du produit chimique	% poids	UE 1272/2008 CLP/GHS	GHS	Remarque
Chlorure d'N-(3-chloroallyle) hexaminium CAS N° 51229-78-8 EINECS # Non disponible Indice n° Non disponible	0.1 - 0.5	Acute Tox. Oral 4, H302 Aquatic Longterm 2, H411 Flam. Sol. 2, H228 Repr. 2, H361 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317	Acute Tox. Oral 4, H302 Aquatic Longterm 2, H411 Flam. Sol. 2, H228 Repr. 2, H361 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317	

*Consulter la section 8 pour obtenir les seuils d'exposition professionnelle disponibles**Consulter la section 15 pour obtenir d'autres informations réglementaires**Voir la section 16 pour la description des classes de danger et des mentions de danger***Section 4 Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Inhalation**

En cas d'inhalation du produit, conduire la personne exposée à l'air frais. Si la personne exposée ne respire pas, un personnel qualifié doit commencer à pratiquer la respiration artificielle et consulter immédiatement un médecin.

Contact oculaire

En cas de contact avec les yeux, rincer délicatement les yeux à l'eau par précaution.

Contact cutané

En cas de contact avec la peau, rincer à l'eau par précaution.

Ingestion

En cas d'ingestion du produit, rincer la bouche à l'eau. En cas d'irritation ou de gêne, consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Voir la section 11 Toxicologie pour plus de détails sur les effets sur la santé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information complémentaire n'est disponible. Consulter la section 4.1.

Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

En cas d'incendie, utiliser du dioxyde de carbone (CO2), un produit chimique sec, un pulvérisateur d'eau ou de la mousse.

En cas de grand incendie, utiliser un moyen d'extinction adéquat.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Dangers d'explosion et d'incendie particuliers**

Aucun danger particulier n'a été déterminé.

Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie (Suite)

Produits de combustion dangereux

Aucun produit de combustion, posant un danger significatif, n'est à craindre de ce produit (une solution aqueuse).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection

Il est recommandé aux pompiers de porter un appareil respiratoire autonome lorsque les incendies sont d'origine chimique.

5.4 Informations complémentaires

Aucune information complémentaire n'est disponible.

Section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Ce produit contient des matières d'origine humaine et doit être manipulé comme étant capable de transmettre des maladies infectieuses. Les directives générales de sécurité doivent être observées lors des procédures de nettoyage.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir le produit renversé pour éviter qu'il n'atteigne les zones avoisinantes.

Éviter que le produit non dilué ne pénètre dans les égouts/dans les eaux superficielles ou souterraines.

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures en cas de renversement et de fuite

Par précaution, traiter le produit renversé avec une solution d'eau de javel au 1:10. Absorber le liquide et le placer dans un récipient adéquat pour recevoir ce déchet. Éviter de générer des aérosols lors du nettoyage. Evacuer selon les réglementations locales.

6.4 Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

Section 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ce produit doit être manipulé comme étant capable de transmettre des maladies infectieuses. Suivre les précautions universelles lors de l'utilisation de ce produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver entre 2 °C et 8 °C, comme indiqué sur l'étiquette du produit.

Afin de maintenir la qualité du produit, conserver celui-ci conformément aux instructions contenues dans la documentation du produit.

Conserver à l'écart des produits acides, basiques et oxydants puissants, ainsi que des matériaux incompatibles (section 10).

7.3 Utilisations finales particulières

Aucune information complémentaire n'est disponible.

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉID document: 300-7623 Version AG
Date de révision année/mois/jour 2021/10/07
Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09**Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition****US OSHA** Non établie**ACGIH** Non établie**DFG MAK** Non établie**Irlande** Non établie**IOELVs** Non établie**NIOSH** Non établie**Japon** Non établie**Suède (AFS 2015:7 et amendements)**

Non établie

8.2 Contrôles de l'exposition**Systèmes d'évacuation** Aucun contrôle spécial d'ingénierie n'est requis. Utiliser un bon système de ventilation générale.**Protection des yeux** Pour éviter tout contact oculaire, porter des lunettes de protection.

Référence : U.S. OSHA 29 CFR 1910.133, Norme européenne EN166 ou normes gouvernementales de rigueur.

Protection de la peau Porter des gants imperméables en nitrile ou matériau équivalent, ainsi qu'une tenue de protection. Se référer à la norme U.S. OSHA 29 CFR 1910.138, aux normes européennes EN 374, EN 14605:2005+A1:2009 ou à la norme locale appropriée.**Protection respiratoire** Dans des conditions normales d'utilisation, la manipulation de ce produit ne requiert aucune protection respiratoire. En cas de surexposition et si la ventilation est insuffisante pour maintenir des concentrations dans l'air qui soient acceptables, l'utilisation d'une protection respiratoire doit être évaluée par une personne qualifiée.**Section 9 Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat physique** Liquide **Densité (eau = 1,0)** 1.007 @20°C**Couleur** Jaune orangé **Solubilité****Transparence** Trouble **Eau** Miscible**Odeur** inodore **Organique** Non déterminé(e)**pH** ≈ 7.0 **Coefficient de partage :
n-octanol/eau** Non déterminé(e)**Point de Congélation** Non déterminé(e) **Température
d'auto-inflammation** Non applicable

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 9 Propriétés physiques et chimiques (Suite)

Point d'ébullition	Non déterminé(e)	Température de décomposition	Non déterminé(e)
Point d'éclair	Non applicable	Pourcentage de matières volatiles	Non applicable
Taux d'évaporation	Non déterminé(e)	Pression de vapeur	Non déterminé(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable	Viscosité	Non déterminé(e)
Limites d'inflammabilité	Non applicable	Propriétés explosives	Non applicable
Densité de vapeur	Non déterminé(e)	Propriétés comburantes	Non applicable
Seuil olfactif	Non applicable		
9.2 Autres informations	Aucune information complémentaire n'est disponible.		

Section 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Aucune information complémentaire n'est disponible.
10.2 Stabilité chimique	Le produit est stable conformément aux recommandations relatives aux conditions de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune information complémentaire n'est disponible.
10.4 Conditions à éviter	Éviter d'exposer à la chaleur et à la lumière directe du soleil. Pour une performance du produit acceptable, conserver à l'abri d'acides forts, de bases fortes et d'oxydants forts.
10.5 Matières incompatibles	Aucune information complémentaire n'est disponible.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition posant des dangers significatifs sont attendus de ce produit (une solution aqueuse).

Section 11 Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Données toxicologiques: pour ingrédients dangereux**

Non applicable

Source d'exposition primaire Les voies d'infection communes sont l'inhalation, l'ingestion et les contacts oculaires ou cutanés. Les voies spécifiques d'infections potentielles sont: pique cutanée, contact avec une peau écorchée, contact avec les muqueuses et inhalation d'aérosols.**Toxicité aiguë** Non classé d'après les données disponibles.

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 11 Informations toxicologiques (Suite)

Corrosion cutanée/Irritation cutanée	Non classé d'après les données disponibles.
Lésion oculaires graves/Irritation oculaire	Non classé d'après les données disponibles.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité	Ce produit ne contient pas une concentration devant être déclarée ($\geq 0,1\%$) des produits listés comme cancérogènes par l'ACGIH, l'IARC, le NTP, l'OSHA ou la directive 1272/2008/CE.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé d'après les données disponibles.
Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Non classé d'après les données disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	Non classé d'après les données disponibles.
Danger par aspiration	Non classé d'après les données disponibles.
Autres informations	Ce produit contient des matières d'origine humaine et doit être traité comme potentiellement capable de transmettre des maladies infectieuses.

Section 12 Informations écologiques

12.1 Écotoxicité	
Espèces d'eau douce	Aucune information disponible.
Microtox	Aucune information disponible.
Daphnie	Aucune information disponible.
Algue d'eau douce	Aucune information disponible.
12.2 Persistance et dégradabilité	Non déterminé pour ce produit.
12.3 Bioaccumulation	Non déterminé pour ce produit.
12.4 Mobilité dans le sol	Non déterminé pour ce produit.

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 12 Informations écologiques (Suite)**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Non déterminé pour ce produit. PBT (substances chimiques persistantes, bioaccumulables et toxiques) : non applicable, vPvB (substances très persistantes à fort potentiel de bioaccumulation) : non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Ce produit contient une quantité de substance dangereuse pour l'environnement inférieure à la valeur seuil. Se référer à la section 3 pour des informations sur les ingrédients. Éviter que le produit non dilué ne pénètre dans les égouts/dans les eaux superficielles ou souterraines.

Section 13 Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Élimination des déchets de produits**

Les résidus liquides et solides de produits chimiques doivent être systématiquement manipulés comme des déchets spéciaux. Ils doivent être éliminés conformément aux lois antipollution et autres du pays concerné. Pour garantir la conformité, nous vous recommandons de contacter les autorités (locales) compétentes et/ou l'entreprise d'élimination des déchets agréée pour obtenir des renseignements.

Éliminer comme un déchet biologique potentiellement dangereux conformément aux lois antipollution et autres du pays concerné. Pour garantir la conformité, nous vous recommandons de contacter les autorités (locales) compétentes et/ou l'entreprise d'élimination des déchets agréée pour obtenir des renseignements.

Élimination des emballages

Jeter les déchets, les produits non utilisés et les emballages contaminés conformément aux réglementations en vigueur. En cas de doute sur les réglementations, s'informer auprès des autorités compétentes.

13.2 Informations complémentaires

Catalogue européen des déchets 18 01 03* proposé : déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection. Mettre au rebut conformément aux réglementations nationales, régionales et locales en matière de traitement des déchets.

Section 14 Informations relatives au transport

Le transport de ce produit n'est pas réglementé par l'ICAO, l'IATA DGR l'IMDG, le DOT américain, l'ADR et le RID européens ni le TDG canadien.

14.1 ONU / Numéro d'identification : Non réglementé pour le transport

14.2 Nom d'expédition : Non réglementé pour le transport

14.3 Classe de danger : Non réglementé pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : Non réglementé pour le transport

14.5 Danger pour l'environnement : Non réglementé pour le transport

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et code IBC : Sans objet

Section 15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières relatives à la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange

Règlements américains des Etats et fédéraux

SARA 313 (Section 313, Titre III exigences de rapports)

CAS N° 75-09-2 Chlorure de méthylène 0.1% concentration de minimis

CERCLA (The Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act) (Loi-cadre sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en cas de dommages causés à l'environnement) 40 CFR 302.4

CAS N° 75-09-2 Chlorure de méthylène

California Proposition 65

AVERTISSEMENT Ce produit peut vous exposer à un produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cancérogène et/ou comme ayant des effets nocifs sur la reproduction. Pour plus d'informations, allez sur www.P65Warnings.ca.gov

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cancérogène

CAS N° 75-09-2 Chlorure de méthylène

CAS N° 10061-01-5 Cis-1,3-dichloropropène

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique au développement

Aucun ingrédient listé.

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique pour l'appareil reproducteur chez les hommes

Aucun ingrédient listé.

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique pour l'appareil reproducteur chez les femmes

Aucun ingrédient listé.

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) du Massachusetts

CAS N° 75-09-2 Chlorure de méthylène

CAS N° 10061-01-5 Cis-1,3-dichloropropène

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) de l'État du New Jersey

CAS N° 75-09-2 Chlorure de méthylène

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) de Pennsylvanie

CAS N° 75-09-2 Chlorure de méthylène

Section 15 Informations réglementaires (Suite)

Règlements de l'UE

Cette fiche de données de sécurité (SDS) est conforme au règlement CE 1907/2006 (REACH) et à ses modifications.

Catégorie de danger pour l'eau (Allemagne)

WGK 1, comporte un faible danger pour l'eau

REACH 1907/2006 CE - Annexe XIV : liste des substances soumises à autorisation.

Consulter la section 3

Canada

Ce produit ne requiert pas d'étiquette WHMIS ou de fiche technique santé-sécurité.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Certains ingrédients dangereux listés en Section 15 sont en dessous des seuils limites de 0,1 % pour les cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques et 1 % pour les autres risques pour la santé devant être reportés en Section 3.

Section 16 Autres Informations

Niveaux de sécurité	Inflammabilité: 0 Santé: 2 Réactivité avec l'eau: 0 Contact physique: 2	Code 0 = Aucun 1 = Peu important 2 = Attention 3 = Grave
---------------------	--	--

Révisions

Mise à jour du nom de la série

Version du document et date de publication/révision

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

ID document: 300-7623

Version: AG

Description des classes de danger et des mentions de danger de la section 3

Acute Tox. Oral 4 — Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 4

Flam. Liq. 2 — Matière solide inflammable, catégorie 2

Aquatic Longterm 2 — Danger à long terme pour le milieu aquatique, catégorie 2

Skin Irrit. 2 — Irritation cutanée, catégorie 2

Skin Sens. 1 — Sensibilisation cutanée, catégorie 1

Repr. 2 — Toxicité pour la reproduction, catégorie 2

H228 - Matière solide inflammable.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 16 Autres Informations (Suite)

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH - association américaine d'hygiénistes industriels travaillant pour l'État)

ADR et RID — Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route et par voie ferrée

CERCLA : The Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA : loi-cadre sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en cas de dommages causés à l'environnement)

CLP - Classification, Labeling and Packaging (CLP - classification, étiquetage et emballage)

DFGMAK - Republic Germany's maximum exposure limit (DFGMAK - seuil maximal d'exposition applicable en République fédérale d'Allemagne)

GHS - Globally Harmonized System (GHS - système général harmonisé)

HCS : Hazard Communication Standard (HCS : Norme en matière de communication des informations sur les dangers)

IARC — International Agency for Research on Cancer (Centre international de recherche sur le cancer)

IATA DGR — Réglementation de l'Association internationale du transport aérien relative aux matières dangereuses

ICAO - International Civil Aviation Organization (OACI - Organisation de l'aviation civile internationale)

IMDG - International Maritime Dangerous Goods (IMDG - code maritime international des marchandises dangereuses)

IOELVs : European Unions' Indicative Occupational Exposure Limit Values (VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle de l'Union européenne)

NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH - institut national de la santé et de la sécurité professionnelle)

NTP - Programme national de toxicologie

OSHA - Occupational Safety and Health Administration (OSHA - direction de la sécurité et de l'hygiène au travail aux États-Unis)

PBT - Persistent bioaccumulative and toxic substances (PBT - substances chimiques persistantes, bioaccumulables et toxiques)

SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA - loi portant sur les modifications et le renouvellement de l'autorisation du Fonds spécial pour l'environnement)

TDG - Canadian Transportation Of Dangerous Goods Regulations (règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses).

UN GHS: United Nations Globally Harmonized System (SGH-ONU : Système général harmonisé de l'Organisation des Nations unies)

US DOT - United States Department of Transportation (US DOT - Département des transports des États-Unis)

WHMIS - Workplace Hazardous Material Information System (WHMIS - système d'informations sur les matières dangereuses utilisées au travail)

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉID document: 300-7623 Version AG
Date de révision année/mois/jour 2021/10/07
Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09**Section 16 Autres Informations (Suite)**

vPvB - Very persistent and very bioaccumulative substances (vPvB - substances très persistantes à fort potentiel de bioaccumulation)

Beckman Coulter, le logo stylisé et les marques des produits et des services Beckman Coulter mentionnées ici sont des marques ou des marques déposées de Beckman Coulter, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays.

Pour plus d'informations, contactez votre représentant Beckman Coulter, Inc. local.

BIEN QUE BECKMAN COULTER, INC. CONSIDÈRE LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA PRÉSENTE COMME VALIDES ET EXACTES, BECKMAN COULTER, INC. N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU DÉCLARATION ATTESTANT SI ELLES SONT VALIDES, EXACTES OU À JOUR. BECKMAN COULTER, INC. DECLINE TOUTE RESPONSABILITÉ, DE QUELQUE NATURE QU'ELLE SOIT, RELATIVEMENT À L'UTILISATION DE CES INFORMATIONS OU DES SUBSTANCES AUXQUELLES ELLES S'APPLIquent. L'ÉLIMINATION DES SUBSTANCES DANGEREUSES PEUT ÊTRE SOUMISE À DES LÉGISLATIONS OU RÉGLEMENTATIONS LOCALES.



Iris

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG
 Date de révision année/mois/jour 2021/10/07
 Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit iQ Negative Control (Part A)

Référence Composant de la référence 800-3014

Nom de série iQ 200 and DxU Microscopy Series Analyzers

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit Réservé aux dosages diagnostiques in vitro. Voir la documentation du produit pour plus de détails.

Cette fiche technique santé-sécurité est fournie à titre informatif uniquement, et non en vertu d'une obligation réglementaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Beckman Coulter Ireland Inc.
 Lismeehan
 O'Callaghan's Mills
 Co. Clare
 Ireland

Adresse électronique SDSNT@beckman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone (24h) Numéro de téléphone d'urgence Chemtrec États-Unis 800-424-9300,
 international (001) 703-527-3887

Distributeur et Nº de tél. des urgences

Voir la liste ci-jointe des distributeurs locaux, ID: [472050](#), et des numéros de téléphone des urgences.

Section 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Description du produit Mélange
 Incolore; Clair; Liquide; inodore

Classification selon le règlement CE 1272/2008 (CLP/GHS)

Non classifié comme dangereux selon le règlement CE 1272/2008 (CLP/GHS)

Section 2 Identification des dangers (Suite)

Classification d'après les règlements US-OSHA (HCS 29 CFR 1910.1200) et UN SGH

Non classé comme dangereux selon les normes US-OSHA HCS 2012 et UN GHS

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon les règlements CE 1272/2008 (CLP/SGH), US-OSHA et UN SGH

Produits non classés comme dangereux d'après le règlement CE 1272/2008 (CLP/SGH), US-OSHA et SGH

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : sans objet.

vPvB : sans objet.

Voir la section 11 Toxicologie pour plus de détails sur les effets sur la santé.

Section 3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ingédients dangereux:

Aucun

Section 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation

En cas d'inhalation du produit, conduire la personne exposée à l'air frais. Si la personne exposée ne respire pas, un personnel qualifié doit commencer à pratiquer la respiration artificielle et consulter immédiatement un médecin.

Contact oculaire

En cas de contact avec les yeux, rincer délicatement les yeux à l'eau par précaution.

Contact cutané

En cas de contact avec la peau, rincer à l'eau par précaution.

Ingestion

En cas d'ingestion du produit, rincer la bouche à l'eau. En cas d'irritation ou de gêne, consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme ou effet indésirable n'a été identifié.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun soin ou traitement médical particulier requis.

Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), un produit chimique sec, un pulvérisateur d'eau ou de la mousse.

En cas de grand incendie, utiliser un moyen d'extinction adéquat.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'explosion et d'incendie particuliers

Aucun danger particulier n'a été déterminé.

Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie (Suite)

Produits de combustion dangereux

Aucun produit de combustion, posant un danger significatif, n'est à craindre de ce produit (une solution aqueuse).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection Il est recommandé aux pompiers de porter un appareil respiratoire autonome lorsque les incendies sont d'origine chimique.

5.4 Informations complémentaires

Aucune information complémentaire n'est disponible.

Section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Suivre les procédures de laboratoire en vigueur.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir le produit renversé pour éviter qu'il n'atteigne les zones avoisinantes. Éviter que le produit non dilué ne pénètre dans les égouts/dans les eaux superficielles ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures en cas de renversement et de fuite Absorber le produit renversé avec un absorbant approprié ininflammable et inerte, puis éliminer selon les réglementations locales en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

Section 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune précaution spéciale n'est nécessaire, suivre les procédures de laboratoire en vigueur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver entre 2 °C et 8 °C, comme indiqué sur l'étiquette du produit.

Afin de maintenir la qualité du produit, conserver celui-ci conformément aux instructions contenues dans la documentation du produit.

Conserver à l'écart des produits acides, basiques et oxydants puissants, ainsi que des matériaux incompatibles (section 10).

7.3 Utilisations finales particulières

Aucune information complémentaire n'est disponible.

Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

US OSHA Non établie

ACGIH Non établie

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (Suite)

DFG MAK	Non établie
Irlande	Non établie
IOELVs	Non établie
NIOSH	Non établie
Japon	Non établie
Suède (AFS 2015:7 et amendements)	Non établie
8.2 Contrôles de l'exposition	
Systèmes d'évacuation	Aucun contrôle spécial d'ingénierie n'est requis. Utiliser un bon système de ventilation générale.
Protection des yeux	Pour éviter tout contact oculaire, porter des lunettes de protection. Référence : U.S. OSHA 29 CFR 1910.133, Norme européenne EN166 ou normes gouvernementales de rigueur.
Protection de la peau	Porter une tenue de protection et des gants imperméables, le cas échéant.
Protection respiratoire	Dans des conditions normales, l'utilisation de ce produit ne requiert pas de protection respiratoire.

Section 9 Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	Liquide	Densité (eau = 1,0)	1.007 @20°C
Couleur	Incolore	Solubilité	
Transparence	Clair	Eau	Miscible
Odeur	inodore	Organique	Non déterminé(e)
pH	≈ 7.0	Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non déterminé(e)
Point de Congélation	Non déterminé(e)	Température d'auto-inflammation	Non applicable
Point d'ébullition	Non déterminé(e)	Température de décomposition	Non déterminé(e)
Point d'éclair	Non applicable	Pourcentage de matières volatiles	Non applicable
Taux d'évaporation	Non déterminé(e)	Pression de vapeur	Non déterminé(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable	Viscosité	Non déterminé(e)
Limites d'inflammabilité	Non applicable	Propriétés explosives	Non applicable

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 9 Propriétés physiques et chimiques (Suite)

Densité de vapeur	Non déterminé(e)	Propriétés comburantes	Non applicable
Seuil olfactif	Non applicable		
9.2 Autres informations	Aucune information complémentaire n'est disponible.		

Section 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Aucune information complémentaire n'est disponible.
10.2 Stabilité chimique	Le produit est stable conformément aux recommandations relatives aux conditions de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune information complémentaire n'est disponible.
10.4 Conditions à éviter	Pour une performance du produit acceptable, conserver à l'abri d'acides forts, de bases fortes et d'oxydants forts. Éviter d'exposer à la chaleur et à la lumière directe du soleil.
10.5 Matières incompatibles	Aucune information complémentaire n'est disponible.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition posant des dangers significatifs sont attendus de ce produit (une solution aqueuse).

Section 11 Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Données toxicologiques: pour ingrédients dangereux**

Non applicable

Source d'exposition primaire Contact oculaire, ingestion, inhalation et contact cutané.**Toxicité aiguë** Non classé d'après les données disponibles.**Corrosion cutanée/Irritation cutanée** Non classé d'après les données disponibles.**Lésion oculaires graves/Irritation oculaire** Non classé d'après les données disponibles.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Non classé d'après les données disponibles.**Cancérogénicité** Aucun ingrédient de ce produit n'est listé comme cancérogène par l'ACGIH, l'IARC, le NTP, l'OSHA ou dans la directive 1272/2008/CE.**Mutagénicité sur les cellules germinales** Non classé d'après les données disponibles.

Section 11 Informations toxicologiques (Suite)

Toxicité pour la reproduction Non classé d'après les données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé d'après les données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Non classé d'après les données disponibles.

Danger par aspiration Non classé d'après les données disponibles.

Autres informations Aucune information complémentaire n'est disponible.

Section 12 Informations écologiques

12.1 Écotoxicité

Espèces d'eau douce Aucune information disponible.

Microtox Aucune information disponible.

Daphnie Aucune information disponible.

Algue d'eau douce Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Non déterminé pour ce produit.

12.3 Bioaccumulation

Non déterminé pour ce produit.

12.4 Mobilité dans le sol

Non déterminé pour ce produit.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

Non déterminé pour ce produit. PBT (substances chimiques persistantes, bioaccumulables et toxiques) : non applicable, vPvB (substances très persistantes à fort potentiel de bioaccumulation) : non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information complémentaire n'est disponible.

Section 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets de produits Les résidus liquides et solides de produits chimiques doivent être systématiquement manipulés comme des déchets spéciaux. Ils doivent être éliminés conformément aux lois antipollution et autres du pays concerné. Pour garantir la conformité, nous vous recommandons de contacter les autorités (locales) compétentes et/ou l'entreprise d'élimination des déchets agréée pour obtenir des renseignements.

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Élimination des emballages

Jeter les déchets, les produits non utilisés et les emballages contaminés conformément aux réglementations en vigueur. En cas de doute sur les réglementations, s'informer auprès des autorités compétentes.

13.2 Informations complémentaires

Catalogue européen des déchets 18 01 07 proposé : produits chimiques autres que ceux visés à la rubrique 18 01 06. Mettre au rebut conformément aux réglementations nationales, régionales et locales en matière de traitement des déchets.

Section 14 Informations relatives au transport

Le transport de ce produit n'est pas réglementé par l'ICAO, l'IATA DGR l'IMDG, le DOT américain, l'ADR et le RID européens ni le TDG canadien.

14.1 ONU / Numéro d'identification : Non réglementé pour le transport

14.2 Nom d'expédition : Non réglementé pour le transport

14.3 Classe de danger : Non réglementé pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : Non réglementé pour le transport

14.5 Danger pour l'environnement : Non réglementé pour le transport

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et code IBC : Sans objet

Section 15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières relatives à la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange

Règlements américains des Etats et fédéraux

SARA 313 (Section 313, Titre III exigences de rapports)

CAS N° 122-99-6

Phenoxy-2 éthanol

1.0% concentration de minimis

CERCLA (The Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act) (Loi-cadre sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en cas de dommages causés à l'environnement) 40 CFR 302.4

Aucun ingrédient listé.

California Proposition 65

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cancérigène

Aucun ingrédient listé.

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique au développement

Aucun ingrédient listé.

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 15 Informations réglementaires (Suite)**Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique pour l'appareil reproducteur chez les hommes**

Aucun ingrédient listé.

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique pour l'appareil reproducteur chez les femmes

Aucun ingrédient listé.

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) du Massachusetts

Aucun ingrédient listé.

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) de l'État du New Jersey

CAS N° 122-99-6 Phénoxy-2 éthanol

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) de Pennsylvanie

CAS N° 122-99-6 Phénoxy-2 éthanol

Règlements de l'UE

Cette fiche de données de sécurité (SDS) est conforme au règlement CE 1907/2006 (REACH) et à ses modifications.

REACH 1907/2006 CE - Annexe XIV : liste des substances soumises à autorisation.

Consulter la section 3

Canada

Ce produit ne requiert pas d'étiquette WHMIS ou de fiche technique santé-sécurité.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

*Certains ingrédients dangereux listés en Section 15 sont en dessous des seuils limites de 0,1 % pour les cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques et 1 % pour les autres risques pour la santé devant être reportés en Section 3.***Section 16 Autres Informations**

Niveaux de sécurité	Inflammabilité: 0 Santé: 1 Réactivité avec l'eau: 0 Contact physique: 1	Code 0 = Aucun 1 = Peu important 2 = Attention 3 = Grave
----------------------------	--	--

Révisions

Mise à jour du nom de la série

Version du document et date de publication/révision

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

ID document: 300-7623

Version: AG

Section 16 Autres Informations (Suite)

Abréviations et acronymes	ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH - association américaine d'hygiénistes industriels travaillant pour l'État) ADR et RID — Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route et par voie ferrée CERCLA : The Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA : loi-cadre sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en cas de dommages causés à l'environnement) CLP - Classification, Labeling and Packaging (CLP - classification, étiquetage et emballage) DFGMAK - Republic Germany's maximum exposure limit (DFGMAK - seuil maximal d'exposition applicable en République fédérale d'Allemagne) GHS - Globally Harmonized System (GHS - système général harmonisé) HCS : Hazard Communication Standard (HCS : Norme en matière de communication des informations sur les dangers) IARC — International Agency for Research on Cancer (Centre international de recherche sur le cancer) IATA DGR — Réglementation de l'Association internationale du transport aérien relative aux matières dangereuses ICAO - International Civil Aviation Organization (OACI - Organisation de l'aviation civile internationale) IMDG - International Maritime Dangerous Goods (IMDG - code maritime international des marchandises dangereuses) IOELVs : European Unions' Indicative Occupational Exposure Limit Values (VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle de l'Union européenne) NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH - institut national de la santé et de la sécurité professionnelle) NTP - Programme national de toxicologie OSHA - Occupational Safety and Health Administration (OSHA - direction de la sécurité et de l'hygiène au travail aux États-Unis) PBT - Persistent bioaccumulative and toxic substances (PBT - substances chimiques persistantes, bioaccumulables et toxiques) SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA - loi portant sur les modifications et le renouvellement de l'autorisation du Fonds spécial pour l'environnement) TDG - Canadian Transportation Of Dangerous Goods Regulations (règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses). UN GHS: United Nations Globally Harmonized System (SGH-ONU : Système général harmonisé de l'Organisation des Nations unies) US DOT - United States Department of Transportation (US DOT - Département des transports des États-Unis) WHMIS - Workplace Hazardous Material Information System (WHMIS - système d'informations sur les matières dangereuses utilisées au travail) vPvB - Very persistent and very bioaccumulative substances (vPvB - substances très persistantes à fort potentiel de bioaccumulation)
----------------------------------	---

Beckman Coulter, le logo stylisé et les marques des produits et des services Beckman Coulter mentionnées ici sont des marques ou des marques déposées de Beckman Coulter, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays.

Pour plus d'informations, contactez votre représentant Beckman Coulter, Inc. local.

BIEN QUE BECKMAN COULTER, INC. CONSIDÈRE LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA PRÉSENTE COMME VALIDES ET EXACTES, BECKMAN COULTER, INC. N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU DÉCLARATION ATTESTANT SI ELLES SONT VALIDES, EXACTES OU À JOUR. BECKMAN COULTER, INC. DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ, DE QUELQUE NATURE QU'ELLE SOIT, RELATIVEMENT À L'UTILISATION DE CES INFORMATIONS OU DES SUBSTANCES AUXQUELLES ELLES S'APPLIQUENT. L'ÉLIMINATION DES SUBSTANCES DANGEREUSES PEUT ÊTRE SOUMISE À DES LÉGISLATIONS OU RÉGLEMENTATIONS LOCALES.



Iris

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit iQ Mid Control (Part A)

Référence Composant de la référence 800-3014

Nom de série iQ 200 and DxU Microscopy Series Analyzers

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit Réservé aux dosages diagnostiques in vitro. Voir la documentation du produit pour plus de détails.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Beckman Coulter Ireland Inc.

Lismeehan

O'Callaghan's Mills

Co. Clare

Ireland

Adresse électronique SDSNT@beckman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone (24h) Numéro de téléphone d'urgence Chemtrec États-Unis 800-424-9300, international (001) 703-527-3887

Distributeur et Nº de tél. des urgences

Voir la liste ci-jointe des distributeurs locaux, ID: [472050](#), et des numéros de téléphone des urgences.

Section 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Description du produit Mélange

Jaune orangé; Légèrement trouble; Liquide; inodore

Classification selon le règlement CE 1272/2008 (CLP/GHS)

Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Section 2 Identification des dangers (Suite)

Classification d'après les règlements US-OSHA (HCS 29 CFR 1910.1200) et UN SGH

Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Toxicité pour la reproduction Catégorie 2

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon les règlements CE 1272/2008 (CLP/SGH), US-OSHA et UN SGH

Ingrédients dangereux

Chlorure d'*N*-(3-chloroallyle) hexaminium

Pictogramme



Mot-indicateur

ATTENTION

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Mises en garde

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver et abondamment à l'eau et au savon.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : demander un avis médical/consulter un médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : demander un avis médical/consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant utilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/nationales.

Sur l'étiquette du produit figurent les principales mises en gardes.

2.3 Autres dangers

Ce produit contient des matières d'origine humaine et doit être traité comme potentiellement capable de transmettre des maladies infectieuses.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : sans objet.

vPvB : sans objet.

Voir la section 11 Toxicologie pour plus de détails sur les effets sur la santé.

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 3 Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Ingrédients dangereux:		Classification des dangers des ingrédients purs		
Nom du produit chimique	% poids	UE 1272/2008 CLP/GHS	GHS	Remarque
Chlorure d'N-(3-chloroallyle) hexaminium CAS N° 51229-78-8 EINECS # Non disponible Indice n° Non disponible	0.1 - 0.5	Acute Tox. Oral 4, H302 Aquatic Longterm 2, H411 Flam. Sol. 2, H228 Repr. 2, H361 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317	Acute Tox. Oral 4, H302 Aquatic Longterm 2, H411 Flam. Sol. 2, H228 Repr. 2, H361 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317	

*Consulter la section 8 pour obtenir les seuils d'exposition professionnelle disponibles**Consulter la section 15 pour obtenir d'autres informations réglementaires**Voir la section 16 pour la description des classes de danger et des mentions de danger***Section 4 Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Inhalation**

En cas d'inhalation du produit, conduire la personne exposée à l'air frais. Si la personne exposée ne respire pas, un personnel qualifié doit commencer à pratiquer la respiration artificielle et consulter immédiatement un médecin.

Contact oculaire

En cas de contact avec les yeux, rincer délicatement les yeux à l'eau par précaution.

Contact cutané

En cas de contact avec la peau, rincer à l'eau par précaution.

Ingestion

En cas d'ingestion du produit, rincer la bouche à l'eau. En cas d'irritation ou de gêne, consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Voir la section 11 Toxicologie pour plus de détails sur les effets sur la santé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information complémentaire n'est disponible. Consulter la section 4.1.

Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

En cas d'incendie, utiliser du dioxyde de carbone (CO2), un produit chimique sec, un pulvérisateur d'eau ou de la mousse.

En cas de grand incendie, utiliser un moyen d'extinction adéquat.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Dangers d'explosion et d'incendie particuliers**

Aucun danger particulier n'a été déterminé.

Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie (Suite)

Produits de combustion dangereux

Aucun produit de combustion, posant un danger significatif, n'est à craindre de ce produit (une solution aqueuse).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection Il est recommandé aux pompiers de porter un appareil respiratoire autonome lorsque les incendies sont d'origine chimique.

5.4 Informations complémentaires

Aucune information complémentaire n'est disponible.

Section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Ce produit contient des matières d'origine humaine et doit être manipulé comme étant capable de transmettre des maladies infectieuses. Les directives générales de sécurité doivent être observées lors des procédures de nettoyage.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir le produit renversé pour éviter qu'il n'atteigne les zones avoisinantes.

Éviter que le produit non dilué ne pénètre dans les égouts/dans les eaux superficielles ou souterraines.

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures en cas de renversement et de fuite

Par précaution, traiter le produit renversé avec une solution d'eau de javel au 1:10. Absorber le liquide et le placer dans un récipient adéquat pour recevoir ce déchet. Éviter de générer des aérosols lors du nettoyage. Evacuer selon les réglementations locales.

6.4 Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

Section 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ce produit doit être manipulé comme étant capable de transmettre des maladies infectieuses. Suivre les précautions universelles lors de l'utilisation de ce produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver entre 2 °C et 8 °C, comme indiqué sur l'étiquette du produit.

Afin de maintenir la qualité du produit, conserver celui-ci conformément aux instructions contenues dans la documentation du produit.

Conserver à l'écart des produits acides, basiques et oxydants puissants, ainsi que des matériaux incompatibles (section 10).

7.3 Utilisations finales particulières

Aucune information complémentaire n'est disponible.

Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

US OSHA	Non établie
ACGIH	Non établie
DFG MAK	Non établie
Irlande	Non établie
IOELVs	Non établie
NIOSH	Non établie
Japon	Non établie

Suède (AFS 2015:7 et amendements)

Non établie

8.2 Contrôles de l'exposition

Systèmes d'évacuation	Aucun contrôle spécial d'ingénierie n'est requis. Utiliser un bon système de ventilation générale.
Protection des yeux	Pour éviter tout contact oculaire, porter des lunettes de protection. Référence : U.S. OSHA 29 CFR 1910.133, Norme européenne EN166 ou normes gouvernementales de rigueur.
Protection de la peau	Porter des gants imperméables en nitrile ou matériau équivalent, ainsi qu'une tenue de protection. Se référer à la norme U.S. OSHA 29 CFR 1910.138, aux normes européennes EN 374, EN 14605:2005+A1:2009 ou à la norme locale appropriée.
Protection respiratoire	Dans des conditions normales d'utilisation, la manipulation de ce produit ne requiert aucune protection respiratoire. En cas de surexposition et si la ventilation est insuffisante pour maintenir des concentrations dans l'air qui soient acceptables, l'utilisation d'une protection respiratoire doit être évaluée par une personne qualifiée.

Section 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide	Densité (eau = 1,0)	1.007 @20°C
Couleur	Jaune orangé	Solubilité	
Transparence	Légèrement trouble	Eau	Miscible
Odeur	inodore	Organique	Non déterminé(e)
pH	≈ 7.0	Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non déterminé(e)
Point de Congélation	Non déterminé(e)	Température d'auto-inflammation	Non applicable

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 9 Propriétés physiques et chimiques (Suite)

Point d'ébullition	Non déterminé(e)	Température de décomposition	Non déterminé(e)
Point d'éclair	Non applicable	Pourcentage de matières volatiles	Non applicable
Taux d'évaporation	Non déterminé(e)	Pression de vapeur	Non déterminé(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable	Viscosité	Non déterminé(e)
Limites d'inflammabilité	Non applicable	Propriétés explosives	Non applicable
Densité de vapeur	Non déterminé(e)	Propriétés comburantes	Non applicable
Seuil olfactif	Non applicable		
9.2 Autres informations	Aucune information complémentaire n'est disponible.		

Section 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Aucune information complémentaire n'est disponible.
10.2 Stabilité chimique	Le produit est stable conformément aux recommandations relatives aux conditions de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune information complémentaire n'est disponible.
10.4 Conditions à éviter	Éviter d'exposer à la chaleur et à la lumière directe du soleil. Pour une performance du produit acceptable, conserver à l'abri d'acides forts, de bases fortes et d'oxydants forts.
10.5 Matières incompatibles	Aucune information complémentaire n'est disponible.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition posant des dangers significatifs sont attendus de ce produit (une solution aqueuse).

Section 11 Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Données toxicologiques: pour ingrédients dangereux**

Non applicable

Source d'exposition primaire Les voies d'infection communes sont l'inhalation, l'ingestion et les contacts oculaires ou cutanés. Les voies spécifiques d'infections potentielles sont: pique cutanée, contact avec une peau écorchée, contact avec les muqueuses et inhalation d'aérosols.**Toxicité aiguë** Non classé d'après les données disponibles.

Section 11 Informations toxicologiques (Suite)

Corrosion cutanée/Irritation cutanée	Non classé d'après les données disponibles.
Lésion oculaires graves/Irritation oculaire	Non classé d'après les données disponibles.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité	Ce produit ne contient pas une concentration devant être déclarée ($\geq 0,1\%$) des produits listés comme cancérogènes par l'ACGIH, l'IARC, le NTP, l'OSHA ou la directive 1272/2008/CE.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé d'après les données disponibles.
Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Non classé d'après les données disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	Non classé d'après les données disponibles.
Danger par aspiration	Non classé d'après les données disponibles.
Autres informations	Ce produit contient des matières d'origine humaine et doit être traité comme potentiellement capable de transmettre des maladies infectieuses.

Section 12 Informations écologiques

12.1 Écotoxicité	
Espèces d'eau douce	Aucune information disponible.
Microtox	Aucune information disponible.
Daphnie	Aucune information disponible.
Algue d'eau douce	Aucune information disponible.
12.2 Persistance et dégradabilité	Non déterminé pour ce produit.
12.3 Bioaccumulation	Non déterminé pour ce produit.
12.4 Mobilité dans le sol	Non déterminé pour ce produit.

Section 12 Informations écologiques (Suite)

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non déterminé pour ce produit. PBT (substances chimiques persistantes, bioaccumulables et toxiques) : non applicable, vPvB (substances très persistantes à fort potentiel de bioaccumulation) : non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Ce produit contient une quantité de substance dangereuse pour l'environnement inférieure à la valeur seuil. Se référer à la section 3 pour des informations sur les ingrédients. Éviter que le produit non dilué ne pénètre dans les égouts/dans les eaux superficielles ou souterraines.

Section 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets de produits

Les résidus liquides et solides de produits chimiques doivent être systématiquement manipulés comme des déchets spéciaux. Ils doivent être éliminés conformément aux lois antipollution et autres du pays concerné. Pour garantir la conformité, nous vous recommandons de contacter les autorités (locales) compétentes et/ou l'entreprise d'élimination des déchets agréée pour obtenir des renseignements.

Éliminer comme un déchet biologique potentiellement dangereux conformément aux lois antipollution et autres du pays concerné. Pour garantir la conformité, nous vous recommandons de contacter les autorités (locales) compétentes et/ou l'entreprise d'élimination des déchets agréée pour obtenir des renseignements.

Élimination des emballages

Jeter les déchets, les produits non utilisés et les emballages contaminés conformément aux réglementations en vigueur. En cas de doute sur les réglementations, s'informer auprès des autorités compétentes.

13.2 Informations complémentaires

Catalogue européen des déchets 18 01 03* proposé : déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection. Mettre au rebut conformément aux réglementations nationales, régionales et locales en matière de traitement des déchets.

Section 14 Informations relatives au transport

Le transport de ce produit n'est pas réglementé par l'ICAO, l'IATA DGR l'IMDG, le DOT américain, l'ADR et le RID européens ni le TDG canadien.

14.1 ONU / Numéro d'identification : Non réglementé pour le transport

14.2 Nom d'expédition : Non réglementé pour le transport

14.3 Classe de danger : Non réglementé pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : Non réglementé pour le transport

14.5 Danger pour l'environnement : Non réglementé pour le transport

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et code IBC : Sans objet

Section 15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières relatives à la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange

Règlements américains des Etats et fédéraux

SARA 313 (Section 313, Titre III exigences de rapports)

CAS N° 75-09-2 Chlorure de méthylène 0.1% concentration de minimis

CERCLA (The Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act) (Loi-cadre sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en cas de dommages causés à l'environnement) 40 CFR 302.4

CAS N° 75-09-2 Chlorure de méthylène

California Proposition 65

AVERTISSEMENT Ce produit peut vous exposer à un produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cancérogène et/ou comme ayant des effets nocifs sur la reproduction. Pour plus d'informations, allez sur www.P65Warnings.ca.gov

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cancérogène

CAS N° 75-09-2 Chlorure de méthylène

CAS N° 10061-01-5 Cis-1,3-dichloropropène

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique au développement

Aucun ingrédient listé.

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique pour l'appareil reproducteur chez les hommes

Aucun ingrédient listé.

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique pour l'appareil reproducteur chez les femmes

Aucun ingrédient listé.

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) du Massachusetts

CAS N° 75-09-2 Chlorure de méthylène

CAS N° 10061-01-5 Cis-1,3-dichloropropène

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) de l'État du New Jersey

CAS N° 75-09-2 Chlorure de méthylène

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) de Pennsylvanie

CAS N° 75-09-2 Chlorure de méthylène

Section 15 Informations réglementaires (Suite)

Règlements de l'UE

Cette fiche de données de sécurité (SDS) est conforme au règlement CE 1907/2006 (REACH) et à ses modifications.

Catégorie de danger pour l'eau (Allemagne)

WGK 1, comporte un faible danger pour l'eau

REACH 1907/2006 CE - Annexe XIV : liste des substances soumises à autorisation.

Consulter la section 3

Canada

Ce produit ne requiert pas d'étiquette WHMIS ou de fiche technique santé-sécurité.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Certains ingrédients dangereux listés en Section 15 sont en dessous des seuils limites de 0,1 % pour les cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques et 1 % pour les autres risques pour la santé devant être reportés en Section 3.

Section 16 Autres Informations

Niveaux de sécurité	Inflammabilité: 0 Santé: 2 Réactivité avec l'eau: 0 Contact physique: 2	Code 0 = Aucun 1 = Peu important 2 = Attention 3 = Grave
---------------------	--	--

Révisions

Mise à jour du nom de la série

Version du document et date de publication/révision

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

ID document: 300-7623

Version: AG

Description des classes de danger et des mentions de danger de la section 3

Acute Tox. Oral 4 — Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 4

Flam. Liq. 2 — Matière solide inflammable, catégorie 2

Aquatic Longterm 2 — Danger à long terme pour le milieu aquatique, catégorie 2

Skin Irrit. 2 — Irritation cutanée, catégorie 2

Skin Sens. 1 — Sensibilisation cutanée, catégorie 1

Repr. 2 — Toxicité pour la reproduction, catégorie 2

H228 - Matière solide inflammable.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Section 16 Autres Informations (Suite)

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH - association américaine d'hygiénistes industriels travaillant pour l'État)

ADR et RID — Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route et par voie ferrée

CERCLA : The Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA : loi-cadre sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en cas de dommages causés à l'environnement)

CLP - Classification, Labeling and Packaging (CLP - classification, étiquetage et emballage)

DFGMAK - Republic Germany's maximum exposure limit (DFGMAK - seuil maximal d'exposition applicable en République fédérale d'Allemagne)

GHS - Globally Harmonized System (GHS - système général harmonisé)

HCS : Hazard Communication Standard (HCS : Norme en matière de communication des informations sur les dangers)

IARC — International Agency for Research on Cancer (Centre international de recherche sur le cancer)

IATA DGR — Réglementation de l'Association internationale du transport aérien relative aux matières dangereuses

ICAO - International Civil Aviation Organization (OACI - Organisation de l'aviation civile internationale)

IMDG - International Maritime Dangerous Goods (IMDG - code maritime international des marchandises dangereuses)

IOELVs : European Unions' Indicative Occupational Exposure Limit Values (VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle de l'Union européenne)

NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH - institut national de la santé et de la sécurité professionnelle)

NTP - Programme national de toxicologie

OSHA - Occupational Safety and Health Administration (OSHA - direction de la sécurité et de l'hygiène au travail aux États-Unis)

PBT - Persistent bioaccumulative and toxic substances (PBT - substances chimiques persistantes, bioaccumulables et toxiques)

SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA - loi portant sur les modifications et le renouvellement de l'autorisation du Fonds spécial pour l'environnement)

TDG - Canadian Transportation Of Dangerous Goods Regulations (règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses).

UN GHS: United Nations Globally Harmonized System (SGH-ONU : Système général harmonisé de l'Organisation des Nations unies)

US DOT - United States Department of Transportation (US DOT - Département des transports des États-Unis)

WHMIS - Workplace Hazardous Material Information System (WHMIS - système d'informations sur les matières dangereuses utilisées au travail)

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG
Date de révision année/mois/jour 2021/10/07
Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 16 Autres Informations (Suite)

vPvB - Very persistent and very bioaccumulative substances (vPvB - substances très persistantes à fort potentiel de bioaccumulation)

Beckman Coulter, le logo stylisé et les marques des produits et des services Beckman Coulter mentionnées ici sont des marques ou des marques déposées de Beckman Coulter, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays.

Pour plus d'informations, contactez votre représentant Beckman Coulter, Inc. local.

BIEN QUE BECKMAN COULTER, INC. CONSIDÈRE LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA PRÉSENTE COMME VALIDES ET EXACTES, BECKMAN COULTER, INC. N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU DÉCLARATION ATTESTANT SI ELLES SONT VALIDES, EXACTES OU À JOUR. BECKMAN COULTER, INC. DECLINE TOUTE RESPONSABILITÉ, DE QUELQUE NATURE QU'ELLE SOIT, RELATIVEMENT À L'UTILISATION DE CES INFORMATIONS OU DES SUBSTANCES AUXQUELLES ELLES S'APPLIQUENT. L'ÉLIMINATION DES SUBSTANCES DANGEREUSES PEUT ÊTRE SOUMISE À DES LÉGISLATIONS OU RÉGLEMENTATIONS LOCALES.



Iris

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit iQ Positive Control (Part B)

Référence Composant de la référence 800-3014

Nom de série iQ 200 and DxU Microscopy Series Analyzers

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit Réservé aux dosages diagnostiques in vitro. Voir la documentation du produit pour plus de détails.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Beckman Coulter Ireland Inc.

Lismeehan

O'Callaghan's Mills

Co. Clare

Ireland

Adresse électronique

SDSNT@beckman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone (24h) Numéro de téléphone d'urgence Chemtrec États-Unis 800-424-9300, international (001) 703-527-3887

Distributeur et Nº de tél. des urgences

Voir la liste ci-jointe des distributeurs locaux, ID: [472050](#), et des numéros de téléphone des urgences.

Section 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Description du produit Mélange

Jaune orangé; Légèrement trouble; Liquide; inodore

Classification selon le règlement CE 1272/2008 (CLP/GHS)

Non classifié comme dangereux selon le règlement CE 1272/2008 (CLP/GHS)

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 2 Identification des dangers (Suite)

Classification d'après les règlements US-OSHA (HCS 29 CFR 1910.1200) et UN SGH

Non classé comme dangereux selon les normes US-OSHA HCS 2012 et UN GHS

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le règlement CE 1272/2008 CLP/GHS

Ingrédients dangereux

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

Pictogramme

Aucun

Mot-indicateur

Aucun

Mentions de danger

EUH208 Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : sans objet.

vPvB : sans objet.

Ce produit contient des matières d'origine humaine et doit être traité comme potentiellement capable de transmettre des maladies infectieuses.

Voir la section 11 Toxicologie pour plus de détails sur les effets sur la santé.

Section 3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ingrédients dangereux:		Classification des dangers des ingrédients purs		
Nom du produit chimique	% poids	UE 1272/2008 CLP/GHS	GHS	Remarque
masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) CAS N° 55965-84-9 EINECS # Non disponible Indice n° Non disponible	< 0.05	Acute Tox. Dermal 2, H310 Acute Tox. Inhal. 2, H330 Acute Tox. Oral 3, H301 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Longterm 1, H410 Eye Dam. 1, H318 Facteur M (aigu)=100 Facteur M (chronique)=100 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1A, H317	Acute Tox. Dermal 2, H310 Acute Tox. Inhal. 2, H330 Acute Tox. Oral 3, H301 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Longterm 1, H410 Eye Dam. 1, H318 Facteur M (aigu)=100, H0 Facteur M (chronique)=100, H0 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1A, H317	10, 15, 8

10 - Un mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [n° EC 247-500-7] avec du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [n° EC 220-239-6] (3:1) est l'ingrédient actif du ProClin 150.

15 - Peut produire une réaction allergique.

8 - Présent à une concentration inférieure aux seuils de détection.

Consulter la section 8 pour obtenir les seuils d'exposition professionnelle disponibles

Consulter la section 15 pour obtenir d'autres informations réglementaires

Voir la section 16 pour la description des classes de danger et des mentions de danger

Section 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation

En cas d'inhalation du produit, conduire la personne exposée à l'air frais. Si la personne exposée ne respire pas, un personnel qualifié doit commencer à pratiquer la respiration artificielle et consulter immédiatement un médecin.

Contact oculaire

En cas de contact avec les yeux, rincer délicatement les yeux à l'eau par précaution.

Contact cutané

En cas de contact avec la peau, rincer à l'eau par précaution.

Ingestion

En cas d'ingestion du produit, rincer la bouche à l'eau. En cas d'irritation ou de gêne, consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ce produit contient une substance sensibilisante à une concentration inférieure à la limite. Il peut entraîner une réaction allergique chez certains individus. Consulter la section 3.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun soin ou traitement médical particulier requis.

Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), un produit chimique sec, un pulvérisateur d'eau ou de la mousse.

En cas de grand incendie, utiliser un moyen d'extinction adéquat.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'explosion et d'incendie particuliers

Aucun danger particulier n'a été déterminé.

Produits de combustion dangereux

Aucun produit de combustion, posant un danger significatif, n'est à craindre de ce produit (une solution aqueuse).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection

Il est recommandé aux pompiers de porter un appareil respiratoire autonome lorsque les incendies sont d'origine chimique.

5.4 Informations complémentaires

Aucune information complémentaire n'est disponible.

Section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (Suite)**Précautions individuelles**

Ce produit contient des matières d'origine humaine et doit être manipulé comme étant capable de transmettre des maladies infectieuses. Les directives générales de sécurité doivent être observées lors des procédures de nettoyage.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Contenir le produit renversé pour éviter qu'il n'atteigne les zones avoisinantes.
Éviter que le produit non dilué ne pénètre dans les égouts/dans les eaux superficielles ou souterraines.
Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Procédures en cas de renversement et de fuite**

Par précaution, traiter le produit renversé avec une solution d'eau de javel au 1:10. Absorber le liquide et le placer dans un récipient adéquat pour recevoir ce déchet. Éviter de générer des aérosols lors du nettoyage. Evacuer selon les réglementations locales.

- 6.4 Référence à d'autres sections** Se reporter aux sections 8 et 13.

Section 7 Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Ce produit doit être manipulé comme étant capable de transmettre des maladies infectieuses. Suivre les précautions universelles lors de l'utilisation de ce produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver entre 2 °C et 8 °C, comme indiqué sur l'étiquette du produit.
Afin de maintenir la qualité du produit, conserver celui-ci conformément aux instructions contenues dans la documentation du produit.
Conserver à l'écart des produits acides, basiques et oxydants puissants, ainsi que des matériaux incompatibles (section 10).

7.3 Utilisations finales particulières

Aucune information complémentaire n'est disponible.

Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

US OSHA	Non établie
ACGIH	Non établie
DFG MAK	Non établie
Irlande	Non établie
IOELVs	Non établie
NIOSH	Non établie
Japon	Non établie

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (Suite)**Suède (AFS 2015:7 et amendements)**

Non établie

8.2 Contrôles de l'exposition**Systèmes d'évacuation**

Aucun contrôle spécial d'ingénierie n'est requis. Utiliser un bon système de ventilation générale.

Protection des yeux

Pour éviter tout contact oculaire, porter des lunettes de protection.

Référence : U.S. OSHA 29 CFR 1910.133, Norme européenne EN166 ou normes gouvernementales de rigueur.

Protection de la peau

Porter une tenue de protection et des gants imperméables, le cas échéant.

Protection respiratoire

Dans des conditions normales, l'utilisation de ce produit ne requiert pas de protection respiratoire.

Section 9 Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	Liquide	Densité (eau = 1,0)	≈ 1.007
Couleur	Jaune orangé	Solubilité	
Transparence	Légèrement trouble	Eau	Miscible
Odeur	inodore	Organique	Non déterminé(e)
pH	≈ 7.0	Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non déterminé(e)
Point de Congélation	Non déterminé(e)	Température d'auto-inflammation	Non applicable
Point d'ébullition	Non déterminé(e)	Température de décomposition	Non déterminé(e)
Point d'éclair	Non applicable	Pourcentage de matières volatiles	Non applicable
Taux d'évaporation	Non déterminé(e)	Pression de vapeur	Non déterminé(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable	Viscosité	Non déterminé(e)
Limites d'inflammabilité	Non applicable	Propriétés explosives	Non applicable
Densité de vapeur	Non déterminé(e)	Propriétés comburantes	Non applicable
Seuil olfactif	Non applicable		
9.2 Autres informations	Aucune information complémentaire n'est disponible.		

Section 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Aucune information complémentaire n'est disponible.
10.2 Stabilité chimique	Le produit est stable conformément aux recommandations relatives aux conditions de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune information complémentaire n'est disponible.
10.4 Conditions à éviter	Pour une performance du produit acceptable, conserver à l'abri d'acides forts, de bases fortes et d'oxydants forts. Éviter d'exposer à la chaleur et à la lumière directe du soleil.
10.5 Matières incompatibles	Aucune information complémentaire n'est disponible.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition posant des dangers significatifs sont attendus de ce produit (une solution aqueuse).

Section 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Données toxicologiques: pour ingrédients dangereux

masse de réaction de: DL50 par voie orale Rat 53 mg/kg
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et
2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)
CAS N° 55965-84-9

Source d'exposition primaire	Les voies d'infection communes sont l'inhalation, l'ingestion et les contacts oculaires ou cutanés. Les voies spécifiques d'infections potentielles sont: piqûre cutanée, contact avec une peau écorchée, contact avec les muqueuses et inhalation d'aérosols.
Toxicité aiguë	Non classé d'après les données disponibles.
Corrosion cutanée/Irritation cutanée	Non classé d'après les données disponibles.
Lésion oculaires graves/Irritation oculaire	Non classé d'après les données disponibles.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Ce produit contient une substance sensibilisante à une concentration inférieure à la limite. Il peut entraîner une réaction allergique chez certains individus. Consulter la section 3.
Cancérogénicité	Aucun ingrédient de ce produit n'est listé comme cancérogène par l'ACGIH, l'IARC, le NTP, l'OSHA ou dans la directive 1272/2008/CE.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé d'après les données disponibles.

Section 11 Informations toxicologiques (Suite)

Toxicité pour la reproduction Non classé d'après les données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé d'après les données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Non classé d'après les données disponibles.

Danger par aspiration Non classé d'après les données disponibles.

Autres informations Ce produit contient des matières d'origine humaine et doit être traité comme potentiellement capable de transmettre des maladies infectieuses.

Section 12 Informations écologiques

12.1 Écotoxicité

Espèces d'eau douce Aucune information disponible.

Microtox Aucune information disponible.

Daphnie Aucune information disponible.

Algue d'eau douce Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

12.3 Bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

Non déterminé pour ce produit. PBT (substances chimiques persistantes, bioaccumulables et toxiques) : non applicable, vPvB (substances très persistantes à fort potentiel de bioaccumulation) : non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Ce produit contient une quantité de substance dangereuse pour l'environnement inférieure à la valeur seuil. Se référer à la section 3 pour des informations sur les ingrédients. Éviter que le produit non dilué ne pénètre dans les égouts/dans les eaux superficielles ou souterraines.

Section 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets de produits Les résidus liquides et solides de produits chimiques doivent être systématiquement manipulés comme des déchets spéciaux. Ils doivent être éliminés conformément aux lois antipollution et autres du pays concerné. Pour garantir la conformité, nous vous recommandons de contacter les autorités (locales) compétentes et/ou l'entreprise d'élimination des déchets agréée pour obtenir des renseignements.

Éliminer comme un déchet biologique potentiellement dangereux conformément aux lois antipollution et autres du pays concerné. Pour garantir la conformité,

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

nous vous recommandons de contacter les autorités (locales) compétentes et/ou l'entreprise d'élimination des déchets agréée pour obtenir des renseignements.

Élimination des emballages

Jeter les déchets, les produits non utilisés et les emballages contaminés conformément aux réglementations en vigueur. En cas de doute sur les réglementations, s'informer auprès des autorités compétentes.

13.2 Informations complémentaires

Catalogue européen des déchets 18 01 03* proposé : déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection. Mettre au rebut conformément aux réglementations nationales, régionales et locales en matière de traitement des déchets.

Section 14 Informations relatives au transport

Le transport de ce produit n'est pas réglementé par l'ICAO, l'IATA DGR l'IMDG, le DOT américain, l'ADR et le RID européens ni le TDG canadien.

14.1 ONU / Numéro d'identification : Non réglementé pour le transport

14.2 Nom d'expédition : Non réglementé pour le transport

14.3 Classe de danger : Non réglementé pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : Non réglementé pour le transport

14.5 Danger pour l'environnement : Non réglementé pour le transport

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et code IBC : Sans objet

Section 15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières relatives à la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange

Règlements américains des Etats et fédéraux

SARA 313 (Section 313, Titre III exigences de rapports)

CAS N° 10377-60-3	Nitrate de magnésium	1.0% concentration de minimis
-------------------	----------------------	-------------------------------

CERCLA (The Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act)
(Loi-cadre sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en cas de dommages causés à l'environnement) 40 CFR 302.4

Aucun ingrédient listé.

California Proposition 65

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cancérigène

Aucun ingrédient listé.

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique au développement

Section 15 Informations réglementaires (Suite)

Aucun ingrédient listé.

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique pour l'appareil生殖器 chez les hommes

Aucun ingrédient listé.

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique pour l'appareil生殖器 chez les femmes

Aucun ingrédient listé.

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) du Massachusetts

CAS N° 10377-60-3 Nitrate de magnésium

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) de l'État du New Jersey

CAS N° 10377-60-3 Nitrate de magnésium

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) de Pennsylvanie

CAS N° 10377-60-3 Nitrate de magnésium

Règlements de l'UE

Cette fiche de données de sécurité (SDS) est conforme au règlement CE 1907/2006 (REACH) et à ses modifications.

**Catégorie de danger pour l'eau
(Allemagne)**

WGK 1, comporte un faible danger pour l'eau

REACH 1907/2006 CE - Annexe XIV : liste des substances soumises à autorisation.

Consulter la section 3

Canada

Ce produit ne requiert pas d'étiquette WHMIS ou de fiche technique santé-sécurité.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Certains ingrédients dangereux listés en Section 15 sont en dessous des seuils limites de 0,1 % pour les cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques et 1 % pour les autres risques pour la santé devant être reportés en Section 3.

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 16 Autres Informations

Niveaux de sécurité	Inflammabilité: 0 Santé: 1 Réactivité avec l'eau: 0 Contact physique: 1	Code 0 = Aucun 1 = Peu important 2 = Attention 3 = Grave
----------------------------	--	--

Révisions

Mise à jour du nom de la série

Version du document et date de publication/révision

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

ID document: 300-7623

Version: AG

Description des classes de danger et des mentions de danger de la section 3

Aquatic Acute 1 — Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie 1
Acute Tox. Dermal 2 — Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie 2
Acute Tox. Inhal 2 — Toxicité aiguë par inhalation, catégorie 2
Acute Tox. Oral 3 — Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 3
Eye Dam. 1 — Lésions oculaires graves, catégorie 1
Aquatic Longterm 1 — Danger à long terme pour le milieu aquatique, catégorie 1
Skin Corr. 1C — Corrosion cutanée, catégorie 1C
Skin Sens. 1A — Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
H301 - Toxique en cas d'ingestion.
H310 - Mortel par contact cutané.
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
H330 - Mortel par inhalation.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH - association américaine d'hygiénistes industriels travaillant pour l'État)
ADR et RID — Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route et par voie ferrée
CERCLA : The Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA : loi-cadre sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en cas de dommages causés à l'environnement)
CLP - Classification, Labeling and Packaging (CLP - classification, étiquetage et emballage)
DFGMAK - Republic Germany's maximum exposure limit (DFGMAK - seuil maximal d'exposition applicable en République fédérale d'Allemagne)
GHS - Globally Harmonized System (GHS - système général harmonisé)
HCS : Hazard Communication Standard (HCS : Norme en matière de communication des informations sur les dangers)

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 16 Autres Informations (Suite)

- IARC — International Agency for Research on Cancer (Centre international de recherche sur le cancer)
- IATA DGR — Réglementation de l'Association internationale du transport aérien relative aux matières dangereuses
- ICAO - International Civil Aviation Organization (OACI - Organisation de l'aviation civile internationale)
- IMDG - International Maritime Dangerous Goods (IMDG - code maritime international des marchandises dangereuses)
- IOELVs : European Unions' Indicative Occupational Exposure Limit Values (VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle de l'Union européenne)
- NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH - institut national de la santé et de la sécurité professionnelle)
- NTP - Programme national de toxicologie
- OSHA - Occupational Safety and Health Administration (OSHA - direction de la sécurité et de l'hygiène au travail aux États-Unis)
- PBT - Persistent bioaccumulative and toxic substances (PBT - substances chimiques persistantes, bioaccumulables et toxiques)
- SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA - loi portant sur les modifications et le renouvellement de l'autorisation du Fonds spécial pour l'environnement)
- TDG - Canadian Transportation Of Dangerous Goods Regulations (règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses).
- UN GHS: United Nations Globally Harmonized System (SGH-ONU : Système général harmonisé de l'Organisation des Nations unies)
- US DOT - United States Department of Transportation (US DOT - Département des transports des États-Unis)
- WHMIS - Workplace Hazardous Material Information System (WHMIS - système d'informations sur les matières dangereuses utilisées au travail)
- vPvB - Very persistent and very bioaccumulative substances (vPvB - substances très persistantes à fort potentiel de bioaccumulation)
- LD50 - Lethal Dose, 50 % (LD50 - dose létale médiane, 50 %)

Beckman Coulter, le logo stylisé et les marques des produits et des services Beckman Coulter mentionnées ici sont des marques ou des marques déposées de Beckman Coulter, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays.

Pour plus d'informations, contactez votre représentant Beckman Coulter, Inc. local.

BIEN QUE BECKMAN COULTER, INC. CONSIDÈRE LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA PRÉSENTE COMME VALIDES ET EXACTES, BECKMAN COULTER, INC. N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU DÉCLARATION ATTESTANT SI ELLES SONT VALIDES, EXACTES OU À JOUR. BECKMAN COULTER, INC. DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ, DE QUELQUE NATURE QU'ELLE SOIT, RELATIVEMENT À L'UTILISATION DE CES INFORMATIONS OU DES SUBSTANCES AUXQUELLES ELLES S'APPLIQUENT. L'ÉLIMINATION DES SUBSTANCES DANGEREUSES PEUT ÊTRE SOUMISE À DES LÉGISLATIONS OU RÉGLEMENTATIONS LOCALES.



Iris

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG
 Date de révision année/mois/jour 2021/10/07
 Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit iQ Negative Control (Part B)

Référence Composant de la référence 800-3014

Nom de série iQ 200 and DxU Microscopy Series Analyzers

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit Réservé aux dosages diagnostiques in vitro. Voir la documentation du produit pour plus de détails.

Cette fiche technique santé-sécurité est fournie à titre informatif uniquement, et non en vertu d'une obligation réglementaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Beckman Coulter Ireland Inc.
 Lismeehan
 O'Callaghan's Mills
 Co. Clare
 Ireland

Adresse électronique SDSNT@beckman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone (24h) Numéro de téléphone d'urgence Chemtrec États-Unis 800-424-9300,
 international (001) 703-527-3887

Distributeur et Nº de tél. des urgences

Voir la liste ci-jointe des distributeurs locaux, ID: [472050](#), et des numéros de téléphone des urgences.

Section 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Description du produit Mélange
 Incolore; Clair; Liquide; inodore

Classification selon le règlement CE 1272/2008 (CLP/GHS)

Non classifié comme dangereux selon le règlement CE 1272/2008 (CLP/GHS)

Section 2 Identification des dangers (Suite)

Classification d'après les règlements US-OSHA (HCS 29 CFR 1910.1200) et UN SGH

Non classé comme dangereux selon les normes US-OSHA HCS 2012 et UN GHS

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon les règlements CE 1272/2008 (CLP/SGH), US-OSHA et UN SGH

Produits non classés comme dangereux d'après le règlement CE 1272/2008 (CLP/SGH), US-OSHA et SGH

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : sans objet.

vPvB : sans objet.

Voir la section 11 Toxicologie pour plus de détails sur les effets sur la santé.

Section 3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ingédients dangereux:

Aucun

Section 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation

En cas d'inhalation du produit, conduire la personne exposée à l'air frais. Si la personne exposée ne respire pas, un personnel qualifié doit commencer à pratiquer la respiration artificielle et consulter immédiatement un médecin.

Contact oculaire

En cas de contact avec les yeux, rincer délicatement les yeux à l'eau par précaution.

Contact cutané

En cas de contact avec la peau, rincer à l'eau par précaution.

Ingestion

En cas d'ingestion du produit, rincer la bouche à l'eau. En cas d'irritation ou de gêne, consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme ou effet indésirable n'a été identifié.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun soin ou traitement médical particulier requis.

Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), un produit chimique sec, un pulvérisateur d'eau ou de la mousse.

En cas de grand incendie, utiliser un moyen d'extinction adéquat.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'explosion et d'incendie particuliers

Aucun danger particulier n'a été déterminé.

Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie (Suite)

Produits de combustion dangereux

Aucun produit de combustion, posant un danger significatif, n'est à craindre de ce produit (une solution aqueuse).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection Il est recommandé aux pompiers de porter un appareil respiratoire autonome lorsque les incendies sont d'origine chimique.

5.4 Informations complémentaires

Aucune information complémentaire n'est disponible.

Section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Suivre les procédures de laboratoire en vigueur.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir le produit renversé pour éviter qu'il n'atteigne les zones avoisinantes. Éviter que le produit non dilué ne pénètre dans les égouts/dans les eaux superficielles ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures en cas de renversement et de fuite Absorber le produit renversé avec un absorbant approprié ininflammable et inerte, puis éliminer selon les réglementations locales en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

Section 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune précaution spéciale n'est nécessaire, suivre les procédures de laboratoire en vigueur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver entre 2 °C et 8 °C, comme indiqué sur l'étiquette du produit.

Afin de maintenir la qualité du produit, conserver celui-ci conformément aux instructions contenues dans la documentation du produit.

Conserver à l'écart des produits acides, basiques et oxydants puissants, ainsi que des matériaux incompatibles (section 10).

7.3 Utilisations finales particulières

Aucune information complémentaire n'est disponible.

Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

US OSHA Non établie

ACGIH Non établie

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (Suite)

DFG MAK	Non établie
Irlande	Non établie
IOELVs	Non établie
NIOSH	Non établie
Japon	Non établie
Suède (AFS 2015:7 et amendements)	Non établie
8.2 Contrôles de l'exposition	
Systèmes d'évacuation	Aucun contrôle spécial d'ingénierie n'est requis. Utiliser un bon système de ventilation générale.
Protection des yeux	Pour éviter tout contact oculaire, porter des lunettes de protection. Référence : U.S. OSHA 29 CFR 1910.133, Norme européenne EN166 ou normes gouvernementales de rigueur.
Protection de la peau	Porter une tenue de protection et des gants imperméables, le cas échéant.
Protection respiratoire	Dans des conditions normales, l'utilisation de ce produit ne requiert pas de protection respiratoire.

Section 9 Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	Liquide	Densité (eau = 1,0)	1.007 @20°C
Couleur	Incolore	Solubilité	
Transparence	Clair	Eau	Miscible
Odeur	inodore	Organique	Non déterminé(e)
pH	≈ 7.0	Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non déterminé(e)
Point de Congélation	Non déterminé(e)	Température d'auto-inflammation	Non applicable
Point d'ébullition	Non déterminé(e)	Température de décomposition	Non déterminé(e)
Point d'éclair	Non applicable	Pourcentage de matières volatiles	Non applicable
Taux d'évaporation	Non déterminé(e)	Pression de vapeur	Non déterminé(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable	Viscosité	Non déterminé(e)
Limites d'inflammabilité	Non applicable	Propriétés explosives	Non applicable

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 9 Propriétés physiques et chimiques (Suite)

Densité de vapeur	Non déterminé(e)	Propriétés comburantes	Non applicable
Seuil olfactif	Non applicable		
9.2 Autres informations	Aucune information complémentaire n'est disponible.		

Section 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Aucune information complémentaire n'est disponible.
10.2 Stabilité chimique	Le produit est stable conformément aux recommandations relatives aux conditions de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune information complémentaire n'est disponible.
10.4 Conditions à éviter	Pour une performance du produit acceptable, conserver à l'abri d'acides forts, de bases fortes et d'oxydants forts. Éviter d'exposer à la chaleur et à la lumière directe du soleil.
10.5 Matières incompatibles	Aucune information complémentaire n'est disponible.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition posant des dangers significatifs sont attendus de ce produit (une solution aqueuse).

Section 11 Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Données toxicologiques: pour ingrédients dangereux**

Non applicable

Source d'exposition primaire Contact oculaire, ingestion, inhalation et contact cutané.**Toxicité aiguë** Non classé d'après les données disponibles.**Corrosion cutanée/Irritation cutanée** Non classé d'après les données disponibles.**Lésion oculaires graves/Irritation oculaire** Non classé d'après les données disponibles.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Non classé d'après les données disponibles.**Cancérogénicité** Aucun ingrédient de ce produit n'est listé comme cancérogène par l'ACGIH, l'IARC, le NTP, l'OSHA ou dans la directive 1272/2008/CE.**Mutagénicité sur les cellules germinales** Non classé d'après les données disponibles.

Section 11 Informations toxicologiques (Suite)

Toxicité pour la reproduction Non classé d'après les données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé d'après les données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Non classé d'après les données disponibles.

Danger par aspiration Non classé d'après les données disponibles.

Autres informations Aucune information complémentaire n'est disponible.

Section 12 Informations écologiques

12.1 Écotoxicité

Espèces d'eau douce Aucune information disponible.

Microtox Aucune information disponible.

Daphnie Aucune information disponible.

Algue d'eau douce Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Non déterminé pour ce produit.

12.3 Bioaccumulation

Non déterminé pour ce produit.

12.4 Mobilité dans le sol

Non déterminé pour ce produit.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

Non déterminé pour ce produit. PBT (substances chimiques persistantes, bioaccumulables et toxiques) : non applicable, vPvB (substances très persistantes à fort potentiel de bioaccumulation) : non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information complémentaire n'est disponible.

Section 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets de produits Les résidus liquides et solides de produits chimiques doivent être systématiquement manipulés comme des déchets spéciaux. Ils doivent être éliminés conformément aux lois antipollution et autres du pays concerné. Pour garantir la conformité, nous vous recommandons de contacter les autorités (locales) compétentes et/ou l'entreprise d'élimination des déchets agréée pour obtenir des renseignements.

Élimination des emballages

Jeter les déchets, les produits non utilisés et les emballages contaminés conformément aux réglementations en vigueur. En cas de doute sur les réglementations, s'informer auprès des autorités compétentes.

13.2 Informations complémentaires

Catalogue européen des déchets 18 01 07 proposé : produits chimiques autres que ceux visés à la rubrique 18 01 06. Mettre au rebut conformément aux réglementations nationales, régionales et locales en matière de traitement des déchets.

Section 14 Informations relatives au transport

Le transport de ce produit n'est pas réglementé par l'ICAO, l'IATA DGR l'IMDG, le DOT américain, l'ADR et le RID européens ni le TDG canadien.

14.1 ONU / Numéro d'identification : Non réglementé pour le transport

14.2 Nom d'expédition : Non réglementé pour le transport

14.3 Classe de danger : Non réglementé pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : Non réglementé pour le transport

14.5 Danger pour l'environnement : Non réglementé pour le transport

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et code IBC : Sans objet

Section 15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières relatives à la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange**Règlements américains des Etats et fédéraux****SARA 313 (Section 313, Titre III exigences de rapports)**

CAS N° 122-99-6

Phenoxy-2 éthanol

1.0% concentration de minimis

**CERCLA (The Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act)
(Loi-cadre sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en cas de dommages causés à l'environnement) 40 CFR 302.4**

Aucun ingrédient listé.

California Proposition 65**Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cancérigène**

Aucun ingrédient listé.

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique au développement

Aucun ingrédient listé.

Section 15 Informations réglementaires (Suite)

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique pour l'appareil reproducteur chez les hommes

Aucun ingrédient listé.

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique pour l'appareil reproducteur chez les femmes

Aucun ingrédient listé.

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) du Massachusetts

Aucun ingrédient listé.

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) de l'État du New Jersey

CAS N° 122-99-6 Phénoxy-2 éthanol

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) de Pennsylvanie

CAS N° 122-99-6 Phénoxy-2 éthanol

Règlements de l'UE

Cette fiche de données de sécurité (SDS) est conforme au règlement CE 1907/2006 (REACH) et à ses modifications.

REACH 1907/2006 CE - Annexe XIV : liste des substances soumises à autorisation.

Consulter la section 3

Canada

Ce produit ne requiert pas d'étiquette WHMIS ou de fiche technique santé-sécurité.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Certains ingrédients dangereux listés en Section 15 sont en dessous des seuils limites de 0,1 % pour les cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques et 1 % pour les autres risques pour la santé devant être reportés en Section 3.

Section 16 Autres Informations

Niveaux de sécurité	Inflammabilité: 0 Santé: 1 Réactivité avec l'eau: 0 Contact physique: 1	Code 0 = Aucun 1 = Peu important 2 = Attention 3 = Grave
---------------------	--	--

Révisions

Mise à jour du nom de la série

Version du document et date de publication/révision

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

ID document: 300-7623

Version: AG

Section 16 Autres Informations (Suite)

Abréviations et acronymes	ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH - association américaine d'hygiénistes industriels travaillant pour l'État) ADR et RID — Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route et par voie ferrée CERCLA : The Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA : loi-cadre sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en cas de dommages causés à l'environnement) CLP - Classification, Labeling and Packaging (CLP - classification, étiquetage et emballage) DFGMAK - Republic Germany's maximum exposure limit (DFGMAK - seuil maximal d'exposition applicable en République fédérale d'Allemagne) GHS - Globally Harmonized System (GHS - système général harmonisé) HCS : Hazard Communication Standard (HCS : Norme en matière de communication des informations sur les dangers) IARC — International Agency for Research on Cancer (Centre international de recherche sur le cancer) IATA DGR — Réglementation de l'Association internationale du transport aérien relative aux matières dangereuses ICAO - International Civil Aviation Organization (OACI - Organisation de l'aviation civile internationale) IMDG - International Maritime Dangerous Goods (IMDG - code maritime international des marchandises dangereuses) IOELVs : European Unions' Indicative Occupational Exposure Limit Values (VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle de l'Union européenne) NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH - institut national de la santé et de la sécurité professionnelle) NTP - Programme national de toxicologie OSHA - Occupational Safety and Health Administration (OSHA - direction de la sécurité et de l'hygiène au travail aux États-Unis) PBT - Persistent bioaccumulative and toxic substances (PBT - substances chimiques persistantes, bioaccumulables et toxiques) SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA - loi portant sur les modifications et le renouvellement de l'autorisation du Fonds spécial pour l'environnement) TDG - Canadian Transportation Of Dangerous Goods Regulations (règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses). UN GHS: United Nations Globally Harmonized System (SGH-ONU : Système général harmonisé de l'Organisation des Nations unies) US DOT - United States Department of Transportation (US DOT - Département des transports des États-Unis) WHMIS - Workplace Hazardous Material Information System (WHMIS - système d'informations sur les matières dangereuses utilisées au travail) vPvB - Very persistent and very bioaccumulative substances (vPvB - substances très persistantes à fort potentiel de bioaccumulation)
----------------------------------	---

Beckman Coulter, le logo stylisé et les marques des produits et des services Beckman Coulter mentionnées ici sont des marques ou des marques déposées de Beckman Coulter, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays.

Pour plus d'informations, contactez votre représentant Beckman Coulter, Inc. local.

BIEN QUE BECKMAN COULTER, INC. CONSIDÈRE LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA PRÉSENTE COMME VALIDES ET EXACTES, BECKMAN COULTER, INC. N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU DÉCLARATION ATTESTANT SI ELLES SONT VALIDES, EXACTES OU À JOUR. BECKMAN COULTER, INC. DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ, DE QUELQUE NATURE QU'ELLE SOIT, RELATIVEMENT À L'UTILISATION DE CES INFORMATIONS OU DES SUBSTANCES AUXQUELLES ELLES S'APPLIQUENT. L'ÉLIMINATION DES SUBSTANCES DANGEREUSES PEUT ÊTRE SOUMISE À DES LÉGISLATIONS OU RÉGLEMENTATIONS LOCALES.



Iris

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit iQ Mid Control (Part B)

Référence Composant de la référence 800-3014

Nom de série iQ 200 and DxU Microscopy Series Analyzers

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit Réservé aux dosages diagnostiques in vitro. Voir la documentation du produit pour plus de détails.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Beckman Coulter Ireland Inc.

Lismeehan

O'Callaghan's Mills

Co. Clare

Ireland

Adresse électronique

SDSNT@beckman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone (24h) Numéro de téléphone d'urgence Chemtrec États-Unis 800-424-9300, international (001) 703-527-3887

Distributeur et Nº de tél. des urgences

Voir la liste ci-jointe des distributeurs locaux, ID: [472050](#), et des numéros de téléphone des urgences.

Section 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Description du produit Mélange

Jaune orangé; Légèrement trouble; Liquide; inodore

Classification selon le règlement CE 1272/2008 (CLP/GHS)

Non classifié comme dangereux selon le règlement CE 1272/2008 (CLP/GHS)

Section 2 Identification des dangers (Suite)

Classification d'après les règlements US-OSHA (HCS 29 CFR 1910.1200) et UN SGH

Non classé comme dangereux selon les normes US-OSHA HCS 2012 et UN GHS

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le règlement CE 1272/2008 CLP/GHS

Ingrédients dangereux

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

Pictogramme

Aucun

Mot-indicateur

Aucun

Mentions de danger

EUH208 Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : sans objet.

vPvB : sans objet.

Ce produit contient des matières d'origine humaine et doit être traité comme potentiellement capable de transmettre des maladies infectieuses.

Voir la section 11 Toxicologie pour plus de détails sur les effets sur la santé.

Section 3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ingrédients dangereux:		Classification des dangers des ingrédients purs		
Nom du produit chimique	% poids	UE 1272/2008 CLP/GHS	GHS	Remarque
masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) CAS N° 55965-84-9 EINECS # Non disponible Indice n° Non disponible	< 0.05	Acute Tox. Dermal 2, H310 Acute Tox. Inhal. 2, H330 Acute Tox. Oral 3, H301 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Longterm 1, H410 Eye Dam. 1, H318 Facteur M (aigu)=100 Facteur M (chronique)=100 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1A, H317	Acute Tox. Dermal 2, H310 Acute Tox. Inhal. 2, H330 Acute Tox. Oral 3, H301 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Longterm 1, H410 Eye Dam. 1, H318 Facteur M (aigu)=100, H0 Facteur M (chronique)=100, H0 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1A, H317	10, 15, 8

10 - Un mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [n° EC 247-500-7] avec du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [n° EC 220-239-6] (3:1) est l'ingrédient actif du ProClin 150.

15 - Peut produire une réaction allergique.

8 - Présent à une concentration inférieure aux seuils de détection.

Consulter la section 8 pour obtenir les seuils d'exposition professionnelle disponibles

Consulter la section 15 pour obtenir d'autres informations réglementaires

Voir la section 16 pour la description des classes de danger et des mentions de danger

Section 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation

En cas d'inhalation du produit, conduire la personne exposée à l'air frais. Si la personne exposée ne respire pas, un personnel qualifié doit commencer à pratiquer la respiration artificielle et consulter immédiatement un médecin.

Contact oculaire

En cas de contact avec les yeux, rincer délicatement les yeux à l'eau par précaution.

Contact cutané

En cas de contact avec la peau, rincer à l'eau par précaution.

Ingestion

En cas d'ingestion du produit, rincer la bouche à l'eau. En cas d'irritation ou de gêne, consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ce produit contient une substance sensibilisante à une concentration inférieure à la limite. Il peut entraîner une réaction allergique chez certains individus. Consulter la section 3.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun soin ou traitement médical particulier requis.

Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), un produit chimique sec, un pulvérisateur d'eau ou de la mousse.
En cas de grand incendie, utiliser un moyen d'extinction adéquat.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'explosion et d'incendie particuliers

Aucun danger particulier n'a été déterminé.

Produits de combustion dangereux

Aucun produit de combustion, posant un danger significatif, n'est à craindre de ce produit (une solution aqueuse).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection

Il est recommandé aux pompiers de porter un appareil respiratoire autonome lorsque les incendies sont d'origine chimique.

5.4 Informations complémentaires

Aucune information complémentaire n'est disponible.

Section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (Suite)**Précautions individuelles**

Ce produit contient des matières d'origine humaine et doit être manipulé comme étant capable de transmettre des maladies infectieuses. Les directives générales de sécurité doivent être observées lors des procédures de nettoyage.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Contenir le produit renversé pour éviter qu'il n'atteigne les zones avoisinantes.
Éviter que le produit non dilué ne pénètre dans les égouts/dans les eaux superficielles ou souterraines.
Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Procédures en cas de renversement et de fuite**

Par précaution, traiter le produit renversé avec une solution d'eau de javel au 1:10. Absorber le liquide et le placer dans un récipient adéquat pour recevoir ce déchet. Éviter de générer des aérosols lors du nettoyage. Evacuer selon les réglementations locales.

- 6.4 Référence à d'autres sections** Se reporter aux sections 8 et 13.

Section 7 Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Ce produit doit être manipulé comme étant capable de transmettre des maladies infectieuses. Suivre les précautions universelles lors de l'utilisation de ce produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver entre 2 °C et 8 °C, comme indiqué sur l'étiquette du produit.
Afin de maintenir la qualité du produit, conserver celui-ci conformément aux instructions contenues dans la documentation du produit.
Conserver à l'écart des produits acides, basiques et oxydants puissants, ainsi que des matériaux incompatibles (section 10).

7.3 Utilisations finales particulières

Aucune information complémentaire n'est disponible.

Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

US OSHA	Non établie
ACGIH	Non établie
DFG MAK	Non établie
Irlande	Non établie
IOELVs	Non établie
NIOSH	Non établie
Japon	Non établie

Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (Suite)

Suède (AFS 2015:7 et amendements)

Non établie

8.2 Contrôles de l'exposition

Systèmes d'évacuation	Aucun contrôle spécial d'ingénierie n'est requis. Utiliser un bon système de ventilation générale.
Protection des yeux	Pour éviter tout contact oculaire, porter des lunettes de protection. Référence : U.S. OSHA 29 CFR 1910.133, Norme européenne EN166 ou normes gouvernementales de rigueur.
Protection de la peau	Porter une tenue de protection et des gants imperméables, le cas échéant.
Protection respiratoire	Dans des conditions normales, l'utilisation de ce produit ne requiert pas de protection respiratoire.

Section 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide	Densité (eau = 1,0)	≈ 1.007
Couleur	Jaune orangé	Solubilité	
Transparence	Légèrement trouble	Eau	Miscible
Odeur	inodore	Organique	Non déterminé(e)
pH	≈ 7.0	Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non déterminé(e)
Point de Congélation	Non déterminé(e)	Température d'auto-inflammation	Non applicable
Point d'ébullition	Non déterminé(e)	Température de décomposition	Non déterminé(e)
Point d'éclair	Non applicable	Pourcentage de matières volatiles	Non applicable
Taux d'évaporation	Non déterminé(e)	Pression de vapeur	Non déterminé(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable	Viscosité	Non déterminé(e)
Limites d'inflammabilité	Non applicable	Propriétés explosives	Non applicable
Densité de vapeur	Non déterminé(e)	Propriétés comburantes	Non applicable
Seuil olfactif	Non applicable		

9.2 Autres informations

Aucune information complémentaire n'est disponible.

Section 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Aucune information complémentaire n'est disponible.
10.2 Stabilité chimique	Le produit est stable conformément aux recommandations relatives aux conditions de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune information complémentaire n'est disponible.
10.4 Conditions à éviter	Pour une performance du produit acceptable, conserver à l'abri d'acides forts, de bases fortes et d'oxydants forts. Éviter d'exposer à la chaleur et à la lumière directe du soleil.
10.5 Matières incompatibles	Aucune information complémentaire n'est disponible.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition posant des dangers significatifs sont attendus de ce produit (une solution aqueuse).

Section 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Données toxicologiques: pour ingrédients dangereux

masse de réaction de: DL50 par voie orale Rat 53 mg/kg
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et
2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)
CAS N° 55965-84-9

Source d'exposition primaire	Les voies d'infection communes sont l'inhalation, l'ingestion et les contacts oculaires ou cutanés. Les voies spécifiques d'infections potentielles sont: piqûre cutanée, contact avec une peau écorchée, contact avec les muqueuses et inhalation d'aérosols.
Toxicité aiguë	Non classé d'après les données disponibles.
Corrosion cutanée/Irritation cutanée	Non classé d'après les données disponibles.
Lésion oculaires graves/Irritation oculaire	Non classé d'après les données disponibles.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Ce produit contient une substance sensibilisante à une concentration inférieure à la limite. Il peut entraîner une réaction allergique chez certains individus. Consulter la section 3.
Cancérogénicité	Aucun ingrédient de ce produit n'est listé comme cancérogène par l'ACGIH, l'IARC, le NTP, l'OSHA ou dans la directive 1272/2008/CE.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé d'après les données disponibles.

Section 11 Informations toxicologiques (Suite)

Toxicité pour la reproduction Non classé d'après les données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé d'après les données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Non classé d'après les données disponibles.

Danger par aspiration Non classé d'après les données disponibles.

Autres informations Ce produit contient des matières d'origine humaine et doit être traité comme potentiellement capable de transmettre des maladies infectieuses.

Section 12 Informations écologiques

12.1 Écotoxicité

Espèces d'eau douce Aucune information disponible.

Microtox Aucune information disponible.

Daphnie Aucune information disponible.

Algue d'eau douce Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

12.3 Bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

Non déterminé pour ce produit. PBT (substances chimiques persistantes, bioaccumulables et toxiques) : non applicable, vPvB (substances très persistantes à fort potentiel de bioaccumulation) : non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Ce produit contient une quantité de substance dangereuse pour l'environnement inférieure à la valeur seuil. Se référer à la section 3 pour des informations sur les ingrédients. Éviter que le produit non dilué ne pénètre dans les égouts/dans les eaux superficielles ou souterraines.

Section 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets de produits Les résidus liquides et solides de produits chimiques doivent être systématiquement manipulés comme des déchets spéciaux. Ils doivent être éliminés conformément aux lois antipollution et autres du pays concerné. Pour garantir la conformité, nous vous recommandons de contacter les autorités (locales) compétentes et/ou l'entreprise d'élimination des déchets agréée pour obtenir des renseignements.

Éliminer comme un déchet biologique potentiellement dangereux conformément aux lois antipollution et autres du pays concerné. Pour garantir la conformité,

nous vous recommandons de contacter les autorités (locales) compétentes et/ou l'entreprise d'élimination des déchets agréée pour obtenir des renseignements.

Élimination des emballages

Jeter les déchets, les produits non utilisés et les emballages contaminés conformément aux réglementations en vigueur. En cas de doute sur les réglementations, s'informer auprès des autorités compétentes.

13.2 Informations complémentaires

Catalogue européen des déchets 18 01 03* proposé : déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection. Mettre au rebut conformément aux réglementations nationales, régionales et locales en matière de traitement des déchets.

Section 14 Informations relatives au transport

Le transport de ce produit n'est pas réglementé par l'ICAO, l'IATA DGR l'IMDG, le DOT américain, l'ADR et le RID européens ni le TDG canadien.

14.1 ONU / Numéro d'identification : Non réglementé pour le transport

14.2 Nom d'expédition : Non réglementé pour le transport

14.3 Classe de danger : Non réglementé pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : Non réglementé pour le transport

14.5 Danger pour l'environnement : Non réglementé pour le transport

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et code IBC : Sans objet

Section 15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières relatives à la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange

Règlements américains des Etats et fédéraux

SARA 313 (Section 313, Titre III exigences de rapports)

CAS N° 10377-60-3	Nitrate de magnésium	1.0% concentration de minimis
-------------------	----------------------	-------------------------------

CERCLA (The Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act)
(Loi-cadre sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en cas de dommages causés à l'environnement) 40 CFR 302.4

Aucun ingrédient listé.

California Proposition 65

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cancérigène

Aucun ingrédient listé.

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique au développement

Section 15 Informations réglementaires (Suite)

Aucun ingrédient listé.

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique pour l'appareil生殖器 chez les hommes

Aucun ingrédient listé.

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique pour l'appareil生殖器 chez les femmes

Aucun ingrédient listé.

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) du Massachusetts

CAS N° 10377-60-3 Nitrate de magnésium

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) de l'État du New Jersey

CAS N° 10377-60-3 Nitrate de magnésium

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) de Pennsylvanie

CAS N° 10377-60-3 Nitrate de magnésium

Règlements de l'UE

Cette fiche de données de sécurité (SDS) est conforme au règlement CE 1907/2006 (REACH) et à ses modifications.

Catégorie de danger pour l'eau (Allemagne)

WGK 1, comporte un faible danger pour l'eau

REACH 1907/2006 CE - Annexe XIV : liste des substances soumises à autorisation.

Consulter la section 3

Canada

Ce produit ne requiert pas d'étiquette WHMIS ou de fiche technique santé-sécurité.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Certains ingrédients dangereux listés en Section 15 sont en dessous des seuils limites de 0,1 % pour les cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques et 1 % pour les autres risques pour la santé devant être reportés en Section 3.

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 16 Autres Informations

Niveaux de sécurité	Inflammabilité: 0 Santé: 1 Réactivité avec l'eau: 0 Contact physique: 1	Code 0 = Aucun 1 = Peu important 2 = Attention 3 = Grave
----------------------------	--	--

Révisions

Mise à jour du nom de la série

Version du document et date de publication/révision

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

ID document: 300-7623

Version: AG

Description des classes de danger et des mentions de danger de la section 3

Aquatic Acute 1 — Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie 1
Acute Tox. Dermal 2 — Toxicité aiguë par voie cutanée, catégorie 2
Acute Tox. Inhal 2 — Toxicité aiguë par inhalation, catégorie 2
Acute Tox. Oral 3 — Toxicité aiguë par voie orale, catégorie 3
Eye Dam. 1 — Lésions oculaires graves, catégorie 1
Aquatic Longterm 1 — Danger à long terme pour le milieu aquatique, catégorie 1
Skin Corr. 1C — Corrosion cutanée, catégorie 1C
Skin Sens. 1A — Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
H301 - Toxique en cas d'ingestion.
H310 - Mortel par contact cutané.
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
H330 - Mortel par inhalation.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH - association américaine d'hygiénistes industriels travaillant pour l'État)
ADR et RID — Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route et par voie ferrée
CERCLA : The Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA : loi-cadre sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en cas de dommages causés à l'environnement)
CLP - Classification, Labeling and Packaging (CLP - classification, étiquetage et emballage)
DFGMAK - Republic Germany's maximum exposure limit (DFGMAK - seuil maximal d'exposition applicable en République fédérale d'Allemagne)
GHS - Globally Harmonized System (GHS - système général harmonisé)
HCS : Hazard Communication Standard (HCS : Norme en matière de communication des informations sur les dangers)

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: 300-7623 Version AG

Date de révision année/mois/jour 2021/10/07

Date de la dernière révision année/mois/jour 2021/06/09

Section 16 Autres Informations (Suite)

- IARC — International Agency for Research on Cancer (Centre international de recherche sur le cancer)
- IATA DGR — Réglementation de l'Association internationale du transport aérien relative aux matières dangereuses
- ICAO - International Civil Aviation Organization (OACI - Organisation de l'aviation civile internationale)
- IMDG - International Maritime Dangerous Goods (IMDG - code maritime international des marchandises dangereuses)
- IOELVs : European Unions' Indicative Occupational Exposure Limit Values (VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle de l'Union européenne)
- NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH - institut national de la santé et de la sécurité professionnelle)
- NTP - Programme national de toxicologie
- OSHA - Occupational Safety and Health Administration (OSHA - direction de la sécurité et de l'hygiène au travail aux États-Unis)
- PBT - Persistent bioaccumulative and toxic substances (PBT - substances chimiques persistantes, bioaccumulables et toxiques)
- SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA - loi portant sur les modifications et le renouvellement de l'autorisation du Fonds spécial pour l'environnement)
- TDG - Canadian Transportation Of Dangerous Goods Regulations (règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses).
- UN GHS: United Nations Globally Harmonized System (SGH-ONU : Système général harmonisé de l'Organisation des Nations unies)
- US DOT - United States Department of Transportation (US DOT - Département des transports des États-Unis)
- WHMIS - Workplace Hazardous Material Information System (WHMIS - système d'informations sur les matières dangereuses utilisées au travail)
- vPvB - Very persistent and very bioaccumulative substances (vPvB - substances très persistantes à fort potentiel de bioaccumulation)
- LD50 - Lethal Dose, 50 % (LD50 - dose létale médiane, 50 %)

Beckman Coulter, le logo stylisé et les marques des produits et des services Beckman Coulter mentionnées ici sont des marques ou des marques déposées de Beckman Coulter, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays.

Pour plus d'informations, contactez votre représentant Beckman Coulter, Inc. local.

BIEN QUE BECKMAN COULTER, INC. CONSIDÈRE LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA PRÉSENTE COMME VALIDES ET EXACTES, BECKMAN COULTER, INC. N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU DÉCLARATION ATTESTANT SI ELLES SONT VALIDES, EXACTES OU À JOUR. BECKMAN COULTER, INC. DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ, DE QUELQUE NATURE QU'ELLE SOIT, RELATIVEMENT À L'UTILISATION DE CES INFORMATIONS OU DES SUBSTANCES AUXQUELLES ELLES S'APPLIQUENT. L'ÉLIMINATION DES SUBSTANCES DANGEREUSES PEUT ÊTRE SOUMISE À DES LÉGISLATIONS OU RÉGLEMENTATIONS LOCALES.